



VOULLX

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
du
MARDI 05 AVRIL 2022 A 19H00

L'an deux mil vingt-deux, et le cinq avril à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au lieu habituel de ses séances suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sylvain LECOSNIER, Maire, le 29 mars 2022.

Étaient présents : Sabrina LATIL, Mickaël BRASSART, Amandine MORVANT-HOCQUET, Arnaud JOUAS, François DESODT, Philippe LE BLIGUET, Laëtitia PUISIEUX, Agnès MARGAIN-DUTREVIS, Sébastien MARCHERAT, Nicolas BOLZE, Ghislaine GIANNITRAPANI, Gérard ALLAIN, Fanny BRULU.

Absents représentés : Françoise ANDRE, Pouvoir à Arnaud JOUAS, Simone TOLEDO, Pouvoir à Philippe LE BLIGUET, Stéphanie DA SILVA SOARES, Pouvoir à Sébastien MARCHERAT, Savannah LATIL, Pouvoir à Sylvain LECOSNIER, Arnaud VACHER, Pouvoir à Sabrina LATIL.

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Laëtitia PUISIEUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné (e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Rappel de l'ordre du jour :

Compléments éventuels à l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance du 17/02/2022.

- 1) Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal – délibération.
- 2) Commissions transversales :
 - Eau – délibération.
 - Grands projets : Mille Club, cimetière, aire de camping-car/parking – délibération.
- 3) Convention urbanisme – délibération.
- 4) Audit – délibération.
- 5) Convention SACPA – délibération.
- 6) Suite à la démission de M. DETROYAT Emmanuel, détermination du nombre d'Adjoints – délibération.
- 7) Création de 2 postes de conseillers municipaux délégués - délibération.
- 8) Election des conseillers délégués – délibération.
- 9) Vote des indemnités de fonction des Adjoints et des conseillers municipaux délégués – délibération.
- 10) Modification Composition des Commissions Municipales – délibération.
- 11) Modification des délégués communaux au sein des syndicats intercommunaux et mixtes – délibération.
- 12) Tarifs location salle des fêtes – délibération -

- 13) Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – délibération.
- 14) Personnel Communal : Organisation du temps de travail dans le respect des 1607 heures – délibération.
- 15) Convention Accueil de Loisirs – délibération.
- 16) Règlement intérieur Accueil de Loisirs – délibération.
- 17) Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h00.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes.

Compléments à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- que le point 7, le point 8 et le point 13 ne se délibèrent pas, ce sont simplement des informations qui vous sont transmises.
- que le point 14 est reportée à une prochaine réunion car nous sommes dans l'attente de la réponse du Comité Technique du Centre de Gestion 77.

Approbation du compte-rendu de la séance du 17/02/2022

Le compte-rendu de la réunion du 17/02/2022 est approuvé par 15 voix pour (Mme Fanny BRULU n'était pas encore élue le 17/02/2022) et 3 voix contre. A ce sujet, les 3 personnes qui ont voté contre, c'est-à-dire Mme GIANNITRAPANI Ghislaine, M. BOLZE Nicolas et M. ALLAIN Gérard n'ont pas signé le compte-rendu.

1) VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en application de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1000 habitants, le Conseil Municipal, a l'obligation d'établir un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation. Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il cède la parole à M. LE BLIGUET Philippe qui donne lecture du règlement intérieur du conseil municipal qui a été validé par un avocat.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
19	0	0

ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente.

Monsieur le Maire informe que dorénavant afin de garantir le bon déroulement des séances du Conseil Municipal, il demande à chaque élu de ne pas utiliser son téléphone portable à compter de l'ouverture et de la clôture de la séance.

2) COMMISSIONS TRANSVERSALES

COMMISSION EAU :

Monsieur le Maire donne des explications à la création de cette commission Eau qui aura pour vocation d'examiner les dettes d'eaux. En effet, des vaulxois ayant payé leur dette sont venus nous rencontrer pour nous déclarer qu'ils pensaient avoir payé une somme qu'ils ne devaient pas, mais avaient préféré payer plutôt que de passer pour des malhonnêtes. C'est la raison pour laquelle, la Commune s'engage, après avoir examiné les dossiers au cas par cas, à rembourser ces personnes d'un trop perçu éventuel. L'examen de ces dossiers sera repris jusqu'en 2016 date à laquelle la commune avait la compétence de la gestion de l'eau.

Les membres de cette commission EAU sont :

- Sylvain LECOSNIER – Sabrina LATIL – Simone TOLEDO – Mickael BRASSART - Savannah LATIL.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la Commission EAU comme ci-dessus détaillée.

COMMISSION GRANDS PROJETS :

Monsieur le Maire estime que les grands projets nécessitent d'être traités dans des commissions spéciales parce qu'ils regroupent plusieurs commissions.

Cette commission regroupe :

- Le projet Mille-Club
- Le projet Cimetière
- Le projet camping-car –parking

Les membres de cette commission GRANDS PROJETS sont :

- Sylvain LECOSNIER – Sabrina LATIL – Arnaud JOUAS – Françoise ANDRE – Sébastien MARCHERAT – Philippe LE BLIGUET.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
19	0	0

VALIDE la composition de la Commission GRANDS PROJETS comme ci-dessus détaillée.

3) CONVENTION URBANISME

Monsieur le Maire donne des explications concernant la signature de cette convention dont l'objet est de définir les modalités de mise à disposition du service instructeur de la CCPM au profit de la Commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés en son nom. Après avoir rencontré les membres de la CCPM pour la présentation de cette convention urbanisme et après énumération des différents points détaillés ci-dessous qui incitent le Conseil Municipal à signer cette convention urbanisme :

- La chargée d'urbanisme de notre commune étant partie en retraite depuis le 01 janvier 2022.
- Afin de diminuer la charge de travail du personnel,
- Après calcul, diminution des différentes charges financières pour la commune notamment le prix du logiciel de 15.000,00 €,
- Et c'est également l'assurance d'avoir des dossiers gérés par une personne formée régulièrement en matière d'urbanisme.
- Monsieur le Maire informe également qu'il reste décisionnaire de tout ce qui est du domaine de l'urbanisme sur la commune.

Pour information également, le montant prévisionnel au budget Commune 2022 est de 14.000,00 €.

M. Nicolas BOLZE demande si une permanence « urbanisme » sera prévue. La réponse est négative pour l'instant. Il demande également qui instruit les certificats d'urbanisme. M. Sylvain LECOSNIER lui répond que suivant la dénomination du certificat d'urbanisme, c'est le personnel communal de Voulx en charge de l'urbanisme, lui-même et le service urbanisme de la CCPM.

Après ces explications et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

AUTORISE le Maire à signer la convention et l'avenant de mise à disposition du service instructeur de la CCPM au profit de la Commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés en son nom et tout document y afférent. Cette convention est conclue dans le cadre du dispositif d'assistance aux communes.

4) AUDIT FINANCIER ET DE GESTION

Monsieur le Maire expose que comme promis lors de sa campagne électorale et afin de partir sur des bases saines, un audit financier administratif et de gestion va être établi afin de connaître la situation financière de la Commune.

Mme Ghislaine GIANNITRAPANI souhaite connaître les coordonnées de la personne en charge de cet audit ainsi que le coût.

M. Sylvain LECOSNIER apporte une réponse : M. PIFFAULT Franck et le coût estimé est de 10.000,00 €. Il signale également que le résultat final de cet audit sera donné lors d'une réunion publique présentée par M. PIFFAULT Franck d'ici 2 mois environ.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

5) CONVENTION SACPA

Après plusieurs appels de la gendarmerie nous demandant de prendre en charge des animaux errants, il s'est avéré nécessaire de signer une convention avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal). Cette convention n'était plus en vigueur depuis 2020 ce qui a été source de problèmes pour les animaux errants.

Pour information, la mission de la SACPA consiste, entre autre, à capturer des animaux errants (chiens, chats, ...) et les emmener dans un lieu de dépôt légal.

Sur proposition de Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
19	0	0

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

6) SUITE A LA DEMISSION DE M. DETROYAT EMMANUEL, DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite à la démission de M. Emmanuel DETROYAT, il a été décidé de réduire le nombre d'Adjoints à 4 au lieu de 5 et d'ajuster le tableau des Adjoints en fonction c'est-à-dire que chaque adjoint remonte d'un rang :

- Sabrina LATIL, 1^{ère} Adjoint
- Mickaël BRASSART, 2^{ème} Adjoint
- Amandine MORVANT-HOCQUET, 3^{ème} Adjoint
- Arnaud JOUAS, 4^{ème} Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

PRENDS NOTE de la réduction du nombre d'Adjoints qui est dorénavant de 4 Adjoints.

DEMANDE à Monsieur le Maire de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des membres du conseil municipal.

7) NOMINATION DE 2 CONSEILLERS DELÉGUÉS

Monsieur le Maire a décidé également de nommer 2 conseillers municipaux délégués à la place du 5^{ème} Adjoint.

Ces 2 conseillers municipaux délégués auront des délégations décrites par arrêté du Maire.

8) PERSONNES NOMMÉS - CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire propose pour les 2 conseillers municipaux délégués :

- Simone TOLEDO
- Philippe LE BLIGUET

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. N'étant pas présente à cette réunion, Madame Simone TOLEDO a accepté par écrit.

9) VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maxima des indemnités de fonction des élus municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1850 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Adjoint ne peut dépasser 19.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

DECIDE, avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués comme suit :

- Adjoints au Maire : 19.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Conseillers Municipaux Délégués : 9.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour information, l'indemnité du Maire reste identique suite à la délibération n° 16.2021 du 27.11.2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
19	0	0

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

ET de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

10) MODIFICATION COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Comme stipulé dans la délibération n°18/2021 du 04.12.2021, les désignations ne sont pas faites au scrutin secret.

Affaires scolaires-Jeunesse-Enfance		
LECOSNIER	Sylvain	Président
LATIL	Sabrina	
MORVANT-HOCQUET	Amandine	
TOLEDO	Simone	
PUISIEUX	Laëtitia	
LATIL	Savannah	
DESODT	François	
DA SILVA SOARES	Stéphanie	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Voirie-Réseaux		
LECOSNIER	Sylvain	Président
JOUAS	Arnaud	
BRASSART	Mickaël	
LE BLIGUET	Philippe	
DESODT	François	
MARCHERAT	Sébastien	
BRULU	Fanny	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Culture-Animation		
LECOSNIER	Sylvain	Président
MORVANT-HOCQUET	Amandine	
LATIL	Sabrina	
LE BLIGUET	Philippe	
ANDRE	Françoise	
DESODT	François	
TOLEDO	Simone	
PUISIEUX	Laëtitia	
VACHER	Arnaud	
DA SILVA SOARES	Stéphanie	
BOLZE	Nicolas	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
19	0	0

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Entente sportive		
LECOSNIER	Sylvain	Président
BRASSART	Mickaël	
MORVANT-HOCQUET	Amandine	
PUISIEUX	Laëtitia	
LATIL	Savannah	
VACHER	Arnaud	
ALLAIN	Gérard	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
19	0	0

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Budget-Finances-Subventions		
LECOSNIER	Sylvain	Président
BRASSART	Mickaël	
LATIL	Sabrina	
JOUAS	Arnaud	
LATIL	Savannah	
TOLEDO	Simone	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Communication-Commerces-Associations		
LECOSNIER	Sylvain	Président
MORVANT-HOCQUET	Amandine	
LATIL	Sabrina	
TOLEDO	Simone	
MARGAIN-DUTREVIS	Agnès	
LE BLIGUET	Philippe	
ANDRE	Françoise	
LATIL	Savannah	
DESODT	François	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Sureté-Sécurité		
LECOSNIER	Sylvain	Président
BRASSART	Mickaël	
LATIL	Sabrina	
MARCHERAT	Sébastien	
MARGAIN-DUTREVIS	Agnès	
PUISIEUX	Laëtitia	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Bâtiment-Travaux		
LECOSNIER	Sylvain	Président
JOUAS	Arnaud	
LATIL	Sabrina	
LE BLIGUET	Philippe	
MARGAIN-DUTREVIS	Agnès	
MARCHERAT	Sébastien	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Personnel communal		
LECOSNIER	Sylvain	Président
LATIL	Sabrina	
JOUAS	Arnaud	
LE BLIGUET	Philippe	
DA SILVA SOARES	Stéphanie	
ANDRE	Françoise	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

Cadre de vie		
LECOSNIER	Sylvain	Président
LATIL	Sabrina	
TOLEDO	Simone	
PUISIEUX	Laëtitia	
ANDRE	Françoise	
LE BLIGUET	Philippe	
MARGAIN-DUTREVIS	Agnès	
BRULU	Fanny	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

PLU-Urbanisme		
LECOSNIER	Sylvain	Président
BRASSART	Mickaël	
JOUAS	Arnaud	
ANDRE	Françoise	
LATIL	Sabrina	
DA SILVA SOARES	Stéphanie	
BRULU	Fanny	
VACHER	Arnaud	

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la Commission Communale ci-dessus détaillée.

11) MODIFICATIONS DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET MIXTES

Comme stipulé dans la délibération n°18/2021 du 04.12.2021, les désignations ne sont pas faites au scrutin secret.

SIRMOTOM – Syndicat de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères	
Sylvain LECOSNIER	Délégué titulaire
Sabrina LATIL	Délégué titulaire
Arnaud JOUAS	Délégué suppléant
François DESODT	Délégué suppléant

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la liste des délégués ci-dessus détaillée.

SMEP – Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation du ScOT Seine-et-Loing	
Arnaud JOUAS	Délégué titulaire
Philippe LE BLIGUET	Délégué titulaire
Sylvain LECOSNIER	Délégué suppléant
Sébastien MARCHERAT	Délégué suppléant

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la liste des délégués ci-dessus détaillée.

SDESM-SYNDICAT DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE	
Sébastien MARCHERAT	Délégué titulaire
Mickaël BRASSART	Délégué titulaire
Sylvain LECOSNIER	Délégué suppléant
Arnaud JOUAS	Délégué suppléant

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la liste des délégués ci-dessus détaillée.

SYNDICAT MIXTE PREVERT	
Sabrina LATIL	Délégué titulaire
Amandine MORVANT-HOCQUET	Délégué titulaire
François DESODT	Délégué suppléant
Françoise ANDRE	Délégué suppléant

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la liste des délégués ci-dessus détaillée.

SIVOM du canton de Lorrez-le-Bocage	
Amandine MORVANT-HOCQUET	Délégué titulaire
Laëtitia PUISSIEUX	Délégué titulaire
Mickaël BRASSART	Délégué suppléant
Simone TOLEDO	Délégué suppléant

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la liste des délégués ci-dessus détaillée.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DE NEMOURS ET SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	
Amandine MORVANT-HOCQUET	Délégué titulaire
Mickaël BRASSART	Délégué titulaire
Simone TOLEDO	Délégué suppléant
Sabrina LATIL	Délégué suppléant

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la liste des délégués ci-dessus détaillée.

SYNDICAT DES TRANSPORTS DU SUD SEINE ET MARNE	
Laëtitia PUISIEUX	Délégué titulaire
Mickaël BRASSART	Délégué titulaire
Amandine MORVANT-HOCQUET	Délégué suppléant
Sébastien MARCHERAT	Délégué suppléant

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
16	0	3

VALIDE la composition de la liste des délégués ci-dessus détaillée.

12) TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Mickaël BRASSART qui nous explique qu'une réunion de travail concernant la tarification de la salle des fêtes s'est tenue et qu'il a été décidé de modifier les tarifs afin de louer plus souvent cette salle et la rendre plus rentable.

Cette nouvelle tarification est la suivante :

- Associations Voulxaises : 1^{ère} utilisation gratuite et les suivantes à 200.00 €.
- Associations hors Voulx : 400.00 €
- Habitants de Voulx : 400.00 €
- Habitants hors Voulx : 600.00 €
- Conseillers Municipaux, Maire et Maire-Adjoint, Personnel Communal : 300.00 €
- Manifestation professionnelle/Commerciale : 1500,00 €
- La caution reste inchangée : 2000,00 €.

Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 01 mai 2022.

Les autres modalités inscrites sur le règlement intérieur sont inchangées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
19	0	0

- **ADOpte** les modifications ci-dessus détaillées,
- **DIT** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} mai 2022,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

13) PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Mickaël BRASSART. Celui-ci donne lecture de ce projet.

- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) relance le PLU
 - o Lecture sur les orientations communales et débats sur les objectifs :
 - Aménagement, équipement et urbanisme
 - Habitat
 - Transports et déplacements
 - Réseaux d'énergie et développement des communications numériques
 - Equipement commercial, développement économique et loisirs
 - Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
 - Paysage
 - Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et préservation / remise en état des continuités écologiques

Dans la partie « Equipement commercial, développement économique et loisirs », M. Mickaël BRASSART donne des précisions au sujet de la Poste ainsi que de sa responsabilité sur l'ouverture et la fermeture du bureau de la commune qui ne dépend pas de son périmètre.

Une réunion s'est tenue en mairie début mars avec le directeur territorial, le directeur régional et la directrice de secteur sur les propositions de maintien pour l'ouverture du bureau de poste sur la commune de Voulx et un partenariat avec le service courrier pour la mise en place d'un Facteur Guichetier.

Une convention doit être signée entre le réseau et le courrier (51% courrier et 49% réseau), un appel à candidature sur la partie courrier, une formation (début mai) sur le secteur réseau et bancaire avant la mise en place du Facteur Guichetier.

M. Arnaud JOUAS apporte une information complémentaire concernant la fibre optique qui devrait normalement se terminer fin septembre 2022.

14) PERSONNEL COMMUNAL : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LE RESPECT DES 1607 HEURES

Comme stipulé dans les compléments à l'ordre du jour, cette délibération est reportée à une prochaine réunion car nous sommes dans l'attente de la réponse du Comité technique du Centre de Gestion 77.

15) CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS

La Commission Affaires Scolaires-Enfance-Jeunesse s'est réunie afin de faire un point sur l'organisation de l'accueil de loisirs.

Il s'est avéré qu'un certain nombre d'enfants inscrits résident dans les communes environnantes. Après concertation avec les représentants de ces communes, il a été décidé de créer une convention afin de définir les modalités de fonctionnement et d'établir une participation financière des dites communes

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Sabrina LATIL qui donne lecture de la convention.

Elle nous explique que le but de cette convention est de faire participer les communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs, supportés jusqu'alors uniquement par la commune de Voulx.

Mme Sabrina LATIL souligne que les voulxois payent le même tarif que les habitants des communes extérieures. Elle dénonce ce manque d'équité pour nos administrés en rappelant que les voulxois participent déjà aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs par leurs impôts.

Mme Ghislaine GIANNITRAPANI demande le nombre de participants voulxois à l'accueil de loisirs. Mme Sabrina LATIL répond qu'ils représentent en moyenne 50% des enfants suivant les jours, mercredis ou vacances scolaires.

Sur le coût du fonctionnement de l'accueil de loisirs, M. Nicolas BOLZE répond qu'il rendait service. Mme Sabrina LATIL lui répond que la municipalité actuelle rend toujours service, mais de manière équitable et en essayant de réduire le coût d'un service qui revient à 52.000,00 € pour la commune. Mme Sabrina LATIL en profite pour remercier M. Mickaël BRASSART de s'être occupé rapidement de faire valider la commission de sécurité dont la date dépassée depuis un certain temps posait un réel problème de sécurité pour l'accueil des enfants.

Après avoir entendu cet exposé et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
19	0	0

ADOPTE la convention de l'Accueil de Loisirs tel qu'annexé à la présente
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

16) REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS

Mme Sabrina LATIL explique que le règlement intérieur de l'accueil de loisirs, qui devait être modifié, à l'origine, en raison des nouveaux tarifs imposés par la convention entre les communes, a été modifié en totalité, sa rédaction trop ancienne ne permettant plus une gestion de l'accueil de loisirs en toute sécurité et dans le respect des textes actuels.

D'autre part, après réunion avec le personnel de la commission, il été décidé que Mme Joannie NÉGOCE suivrait la formation de BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) qui serait pris en charge financièrement par la commune, et seconderait Mme Emeline GUILLAUME en tant que directrice adjointe. Le fait d'avoir deux personnes formées BAFD sur l'accueil de loisirs permettra la présence continue d'une responsable formée et le respect de la réglementation imposée par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

Après avoir entendu cet exposé et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
19	0	0

ADOPTE le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs tel qu'annexé à la présente.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Mme Ghislaine GIANNITRAPANI suggère d'accepter à l'accueil de loisirs des enfants dans les communes non signataires de la convention en augmentant pour eux le tarif de quelques euros.

Mme Sabrina LATIL répond que ce n'est pas possible et explique qu'il est évident que les communes signataires de la convention ne seront pas d'accord pour participer aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs si d'autres communes ont la possibilité de ne pas le faire mais de faire inscrire toutefois leurs administrés à l'accueil de loisirs.

M. Arnaud JOUAS répond que c'est simplement une question d'équité.

17) QUESTIONS DIVERSES

Sylvain LECOSNIER nous informe sur des mesures qui ont été prises pour faire des économies concernant :

L'éclairage public : il est envisagé de couper l'éclairage public dans les rues les moins fréquentées la nuit de 1h00 à 5h00 du matin afin de réduire les coûts qui deviennent de plus en plus important.

Bâtiments publics : des analyses de température sont en cours actuellement afin de prendre des mesures pour réduire les consommations d'énergie et de ce fait réaliser des économies.

Arnaud JOUAS :

- Explique que le chauffage de la salle polyvalente a été réduit de 19° au lieu de 23°. Il précise également que dans un prochain avenir, il faudra certainement envisager un autre type de chauffage.
- Des relevés de température sont également faites au niveau des écoles primaire et maternelle.
- Toutes ces mesures auront un impact écologique et économique.

Amandine MORVANT-HOCQUET :

- Distribution du P'tit Voulxois avec des retours positifs.
- Site internet en cours de construction.

- La bibliothèque n'est pas encore accessible. C'est en cours et nous recherchons toujours des personnes bénévoles. Si vous êtes intéressés, contactez-nous.
- Journée du 16 avril 2022 – Fête du printemps avec chasse aux œufs le matin, vœux du maire le midi et l'après-midi diverses animations avec les associations, les enfants des écoles, la Résidence des Bruyères, les commerçants, le SIRMOTOM, etc
- Journée du 23 avril 2022 – Festival itinérant « Je cours pour la Culture » avec un concert de violons et violoncelles à l'Eglise le soir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil



The image shows a red circular official stamp of the Mayor of Vouilly, Yonne. The stamp contains the text "MAIRIE DE VOUILLY" at the top and "Yonne - 89" at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a town. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the left and right.